

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN					
Délibération n° : CM-2020-1512-74					
Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 22 septembre 2020					
Matière : 5.2 - Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDGE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu les observations portées par Mr Jean-Claude JAILLETTE demandant à rectifier ses dires dans le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2020 sur le sujet des pistes cyclables,

Ayant entendu les observations portées par Mr Jean-Claude JAILLETTE demandant à ce que l'intitulé des questions diverses soient repris dans le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	10	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDGE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-75		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Désignation des représentants du conseil à la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges de Lorient Agglomération (CLECT)		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 5.3. Désignation de représentants		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Majorité Pour 16 Contre 3 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, codifiées l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts, selon lequel une commission est constituée entre la communauté d'agglomération et ses communes membres pour l'évaluation des transferts de charges intervenant à l'occasion des transferts de compétences,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération du 6 octobre 2020 portant création et composition de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges de Lorient Agglomération,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **de désigner** Dominique YVON en tant que représentant titulaire et Erwan TONNERRE en tant que représentant suppléant à la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges de Lorient Agglomération (CLECT).

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	10	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDGE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-76		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Convention Eaux pluviales Urbaines 2021 - 2026		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 5.7 Intercommunalité		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Des suites des lois MAPTAM (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015), les statuts de Lorient Agglomération ont été modifiés par l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération exerce donc la compétence gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire.

La délibération du 13 février 2018 a défini le périmètre et les modalités de mise en œuvre de cette compétence.

C'est ainsi qu'il a été convenu que les communes, par le biais de convention, assurent la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence transférée et soient rémunérées par Lorient Agglomération pour ce faire. Des conventions ont été signées avec chacune des communes pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Il est proposé de reconduire ces modalités de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026, par le biais de nouvelles conventions, dont les modalités techniques et financières restent similaires à celles en cours actuellement.

Vu la délibération 2018-111 approuvant la convention en la matière et le règlement intérieur afférent, Considérant que la nouvelle convention a une durée de 6 ans et reprend les mêmes étalements que précédemment,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **d' approuver** les termes de la convention entre Lorient Agglomération et la commune de Groix, annexée à la présente délibération, pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines pour la période 2021-2026.

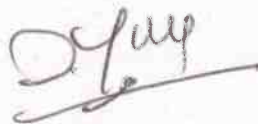
- **de mandater** le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer la convention afférente ainsi que ses avenants éventuels.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	10	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-77		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Demande de financement pour l'exposition temporaire « Le commerce des années 1900 à nos jours »		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.5 Subventions		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code général des Collectivités,

Vu l'avis formable de la commission des finances,

Considérant que le Musée de Groix a pour mission la diffusion des collections en organisant des expositions et des actions culturelles,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter auprès du ministère de la Culture DRAC et la région Bretagne, des subventions pour un montant aussi élevé que possible pour la programmation de l'exposition temporaire « le commerce des années 1900 à nos jours », qui se tiendra du 10 avril 2021 au 8 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** le projet d'exposition temporaire proposée par l'écomusée municipal pour la période du 10 avril 2021 au 8 mai 2022,

- **de solliciter** les financements selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	TTC	Recettes	Taux	TTC
Préparation / Conception	3 932,00	4 718,40	Conseil départemental	20,00 %	2722,32
Installation/ Maintenance /Démontage	4 789,00	5 746,80	Conseil régional	30,00 %	4083,48
Action culturelle	1 429,00	1 714,80	ETAT / DRAC	30,00 %	4083,48
Publicités /Catalogue	1 193,00	1 431,60	Auto financement commune	20,00 %	2722,32
TOTAL	11 343,00	13 611,60	TOTAL		13611,6

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la bonne réalisation de ce projet.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON




Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice	19	Monsieur Thierry BIHAN	x		
Quorum	10	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Présents	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Représentés	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Votants	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-78		Madame Dominique JUDDE	x		
Objet : Renouvellement de la convention de gestion avec BSH		Madame Laura LAMOUREC	x		
Matière : 3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la convention de gérance passée avec Bretagne Sud Habitat pour les logements « Résidence 26 place de l'Église »,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'autoriser** le maire à signer le renouvellement de la convention de gérance pour les logements « Résidence 26 place de l'Église ».

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/202	
Transmission en préfecture	Le 17/12/202
Affichage et publication	Le 17/12/202

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN					
Délibération n° : CM-2020-1512-79					
Objet : Décision modificative Budget Principal N° 2					
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M14,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget principal au regard des recettes et dépenses enregistrées à ce jour et à venir,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 230 - Commune de Groix	DM n°2 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-1806 : Maison de santé	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers		Monsieur Thierry BIHAN	x		
En exercice 19		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Quorum 10		Monsieur Christophe CANTIN	x		
Présents 19		Monsieur Victor DA SILVA	x		
Représentés 19		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Votants 19		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDDE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-80		Madame Laura LAMOUREC	x		
Objet : décision modificative Budget du Port N° 1		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M4,

Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget annexe de Port Tudy au regard des recettes et dépenses enregistrées à ce jour et à venir,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** la décision modificative n°1 du Budget du Port 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 274-Port Tudy	DM n°1 2020
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6066 : Carburants	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6137 : Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6168 : Autres	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-648 : Autres charges de personnel	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7063 : Produits du service - Régie Port	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 000,00 €	53 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total Général		40 000,00 €		40 000,00 €

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Monsieur Thierry BIHAN	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Délibération n° : CM-2020-1512-81		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Objet : Décision modificative Budget Annexe Mouillages N° 2		Monsieur Christophe CANTIN	x		
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M4,

Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget annexe Mouillages au regard des recettes et dépenses enregistrées à ce jour et à venir,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** la décision modificative n°2 du Budget annexe Mouillages 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

Cachet de la Commune



D. Yvon

56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 233 - BUDGET ANNEXE MOUILLAGES	DM n°2 2020
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	10	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-82		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Décision modificative Budget Annexe Camping N° 2		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M14,

Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget annexe Camping au regard des recettes et dépenses enregistrées à ce jour et à venir,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** la décision modificative n°2 du Budget annexe Camping 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

Cachet de la Commune



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 233-Camping	DM n°2 2020
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	142,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	242,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	242,00 €	242,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/202					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers		Monsieur Thierry BIHAN	x		
En exercice 19		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Quorum 10		Monsieur Christophe CANTIN	x		
Présents 19		Monsieur Victor DA SILVA	x		
Représentés 19		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Votants 19		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDGE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-83		Madame Laura LAMOUREC	x		
Objet : Autorisation du maire à engager les dépenses d'investissements en début d'année		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Matière : 7.1 Décisions budgétaires		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.1612,

Vu l'instruction M14,

Vu l'instruction M4,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager les nouvelles dépenses d'investissement ne faisant pas l'objet des restes à réaliser, dans la limite du 1/4 des dépenses de l'année précédente.

Considérant que des autorisations de dépenses d'investissement sont nécessaires au bon fonctionnement des services et à la préparation des opérations d'investissement et programmes de travaux,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Maire à ordonner les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits ci-dessous :

Budget principal

Chapitre 20 : Réalisé Budget 2020: 60 032,86 € - 1/4 = 15 008,22€ pour 1^{er} trimestre 2021

Chapitre 21 : Réalisé Budget 2020 : 73 365,84 € - 1/4 = 18 341,46 € pour 1^{er} trimestre 2021

Chapitre 23 : Réalisé Budget 2020 : 802 672,47 € - 1/4 = 200 668,12 € pour 1^{er} trimestre 2021

Budget annexe Port Tudy

Chapitre 20 : Réalisé Budget 2020 : 0 € - 1/4 = 0 € pour 1^{er} trimestre 2021

Chapitre 21 : Réalisé Budget 2020 : 12 012,61 - 1/4 = 3 003,15 € pour 1^{er} trimestre 2021

Chapitre 23 : Réalisé Budget 2020 : 552 100,77 - 1/4 = 138 025,19 € pour 1^{er} trimestre 2021

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020																																																																																																																	
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures;																																																																																																																	
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire																																																																																																																	
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Membres</th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th colspan="2">Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Thierry BIHAN</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Christophe CANTIN</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Victor DA SILVA</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Chantal GRIVEAU-HUET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jean-Claude JAILLETTE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Dominique JUDGE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Laura LAMOUREC</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Gilles LE MENACH</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de séance : Thierry BIHAN</td> <td>Madame Marie-José MALLET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur Bernard PENHOET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Délibération n° : CM-2020-1512-84</td> <td>Madame Marie-Françoise ROGER</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur André ROMIEUX,</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Objet : Admissions en non valeurs</td> <td>Madame Françoise ROPERHE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur André STEPHANT</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matière : 7.10. Divers</td> <td>Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur Erwan TONNERRE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur Dominique YVON</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sens du vote : Unanimité</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Pour 19 Contre 0 Abstentions 0</td> <td colspan="3"></td> </tr> </tbody> </table>				Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à		Monsieur Thierry BIHAN	x				Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x				Monsieur Christophe CANTIN	x				Monsieur Victor DA SILVA	x				Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x				Jean-Claude JAILLETTE	x				Madame Dominique JUDGE	x				Madame Laura LAMOUREC	x				Monsieur Gilles LE MENACH	x				Secrétaire de séance : Thierry BIHAN	Madame Marie-José MALLET	x				Monsieur Bernard PENHOET	x			Délibération n° : CM-2020-1512-84	Madame Marie-Françoise ROGER	x				Monsieur André ROMIEUX,	x			Objet : Admissions en non valeurs	Madame Françoise ROPERHE	x				Monsieur André STEPHANT	x				Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x			Matière : 7.10. Divers	Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x				Monsieur Erwan TONNERRE	x				Monsieur Dominique YVON	x			Sens du vote : Unanimité					Pour 19 Contre 0 Abstentions 0				
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à																																																																																																																
Monsieur Thierry BIHAN	x																																																																																																																		
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x																																																																																																																		
Monsieur Christophe CANTIN	x																																																																																																																		
Monsieur Victor DA SILVA	x																																																																																																																		
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x																																																																																																																		
Jean-Claude JAILLETTE	x																																																																																																																		
Madame Dominique JUDGE	x																																																																																																																		
Madame Laura LAMOUREC	x																																																																																																																		
Monsieur Gilles LE MENACH	x																																																																																																																		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN	Madame Marie-José MALLET	x																																																																																																																	
	Monsieur Bernard PENHOET	x																																																																																																																	
Délibération n° : CM-2020-1512-84	Madame Marie-Françoise ROGER	x																																																																																																																	
	Monsieur André ROMIEUX,	x																																																																																																																	
Objet : Admissions en non valeurs	Madame Françoise ROPERHE	x																																																																																																																	
	Monsieur André STEPHANT	x																																																																																																																	
	Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x																																																																																																																	
Matière : 7.10. Divers	Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x																																																																																																																	
	Monsieur Erwan TONNERRE	x																																																																																																																	
	Monsieur Dominique YVON	x																																																																																																																	
Sens du vote : Unanimité																																																																																																																			
Pour 19 Contre 0 Abstentions 0																																																																																																																			

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de après en avoir délibéré,

après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 2 139,68 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3626040515 (pour un montant de 1485,68 €) et la liste n°3906320215/2020(pour un montant de 654 €) dressées par le comptable public.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice	19	Monsieur Thierry BIHAN	x		
Quorum	10	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Présents	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Représentés	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Votants	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-85		Madame Dominique JUDGE	x		
Objet : Admissions en non valeurs		Madame Laura LAMOUREC	x		
Matière : 7.10. Divers		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe Mouillages.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de après en avoir délibéré,

après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 40,54 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3722370215 dressées par le comptable public.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-86		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Admissions en non valeurs		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.10. Divers		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe de Port Tudy.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de après en avoir délibéré,

après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 493,96 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4372072215 (pour un montant de 0,12 €) et la liste n° 4617650215(pour un montant de 493,84 €) dressées par le comptable public.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers		Monsieur Thierry BIHAN	x		
En exercice 19		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Quorum 10		Monsieur Christophe CANTIN	x		
Présents 19		Monsieur Victor DA SILVA	x		
Représentés 19		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Votants 19		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDDE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-87		Madame Laura LAMOUREC	x		
Objet : Admissions en non valeurs		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe du Camping.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de après en avoir délibéré,

après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 90,40 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3773480815 dressées par le comptable public.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers		Monsieur Thierry BIHAN	x		
En exercice 19		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Quorum 10		Monsieur Christophe CANTIN	x		
Présents 19		Monsieur Victor DA SILVA	x		
Représentés 19		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Votants 19		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDDE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-88		Madame Laura LAMOUREC	x		
Objet : Convention de télétransmission électronique des documents budgétaires		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Matière : 6.4. Autres actes réglementaires		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Considérant que la Commune de Groix veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité dEMatÉrialisé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **de procéder** à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec le représentant de l'État.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation :02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération :17/12/2020					
Nombre de conseillers		Membres			
En exercice		Présent		Absent	
Quorum		Donne pouvoir à			
Présents					
Représentés					
Votants					
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Monsieur Thierry BIHAN			
Délibération n° : CM-2020-1512-89		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU			
Objet : Tarifs 2021 des services municipaux		Monsieur Christophe CANTIN			
Matière : 7 .10 Divers		Monsieur Victor DA SILVA			
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET			
		Jean-Claude JAILLETTE			
		Madame Dominique JUDDE			
		Madame Laura LAMOUREC			
		Monsieur Gilles LE MENACH			
		Madame Marie-José MALLET			
		Monsieur Bernard PENHOET			
		Madame Marie-Françoise ROGER			
		Monsieur André ROMIEUX,			
		Madame Françoise ROPERHE			
		Monsieur André STEPHANT			
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD			
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI			
		Monsieur Erwan TONNERRE			
		Monsieur Dominique YVON			
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** les tarifs des services municipaux, applicables à compter du 01.01.2021, ci annexés.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
En exercice	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Quorum	10	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Présents	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Représentés	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Votants	19	Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-90		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Modification du tableau des emplois		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 4.2 Personnel contractuel		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des collectivités,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant que le contrat de l'agent qui assure l'accueil et le suivi des dossiers de l'Espace France Services arrive à son terme le 17 février 2021,

Considérant la nécessité de pérenniser les missions développées au sein de l'Espace France Services,

Considérant que cet emploi correspond au grade de Rédacteur cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 30h hebdomadaires.

Considérant que pour l'emploi en question il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, celui peut être occupé par un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Le Maire précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent non titulaire. Le niveau de rémunération s'établit à IM : 361 mensuel .

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **de créer** un poste de Chargé d'accueil et le suivi des dossiers de l'Espace France Services dans le cadre des emplois de rédacteur.

- **de modifier** en conséquence le tableau des effectifs ;

- **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers		Monsieur Thierry BIHAN	x		
En exercice	19	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Quorum	10	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Présents	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Représentés	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Votants	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDDE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-91		Madame Laura LAMOUREC	x		
Objet : Plan de Financements Pistes cyclables		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Matière : 7.5 - Subventions		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan d'alignement approuvé par délibération n°2019-44 du 14 mai 2019,
vu la délibération n° 2020-2209-64 approuvant le projet de réalisation des pistes cyclables,
Vu le Plan local d'urbanisme,
Considérant le Contrat d'attractivité touristique, les besoins du territoire, et l'objectif de développement des mobilités douces,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-annexé,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document et acte afférent audit projet, dans le respect de la délégation qui lui a été donnée le 25 mai 2020.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN					
Délibération n° : CM-2020-1512-92					
Objet : Plan de Financements « Port Lay Rdc Bas »					
Matière : 7.5 - Subventions					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le code des Collectivités territoriales,
 Considérant le programme de travaux de l'opération de Port Lay intégrant 2 phases,
 Considérant la nécessité de démarrer la phase 2 dans un souci de cohérence et de coordination pour les travaux de réseaux,
 Vu la délibération N° 2019-109 du conseil municipal du 19 décembre 2020,

Après en avoir délibéré
 Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d' approuver** le plan de financement prévisionnel ci-annexé,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document et acte afférent audit projet, dans le respect de la délégation qui lui a été donnée le 25 mai 2020.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN					
Délibération n° : CM-2020-1512-93					
Objet : Prorogation du bail Vvf villages					
Matière : 3.3 Locations					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Considérant les termes du bail commercial, signé le 1^{er} mars 2006 entre la Commune de Groix au profit de VVF Village le village de vacances ' »les Grenats » ;
 Considérant les avenants signés en 2016 et 2018 ;
 Considérant la crise sanitaire COVID 19 et la nécessité de poursuivre la réflexion de réhabilitation du village de vacances,

après en avoir délibéré,
 Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant N° 3 de prorogation du bail commercial avec VVF Villages.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice	19	Monsieur Thierry BIHAN	x		
Quorum	10	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Présents	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Représentés	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Votants	19	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-94		Madame Dominique JUDDE	x		
Objet : Vente du bâtiment situé rue du Kra		Madame Laura LAMOUREC	x		
Matière : 3.2. Alinéations		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu l'avis des domaines sur le bien : bâtiment composé de 6 logements locatifs sociaux situés Rue du kra à Locmaria

Vu la délibération n° 2020-63 mettant fin à la gérance du bâtiment par Bretagne Sud Habitat au 31 décembre 2020,

après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **de vendre** le bien ci-dessus désigné pour la somme de 200 000 €.

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à cette vente.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Quorum	10	Monsieur Thierry BIHAN	x		
Présents	19	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Représentés	19	Monsieur Christophe CANTIN	x		
Votants	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Considérant l'ouverture de la Maison de Santé,
 Considérant la nécessité pour la commune de Groix d'établir un bail de droit commun avec la Société Civile de Moyens TI ER YEC'EHD MAT GROE, regroupant les professionnels de santé de l'île de Groix, portant sur la location de l'ensemble immobilier à usage de Maison de santé,

après en avoir délibéré,
 Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **de confier** à la société FIDUCIAL SOFIRAL la mission de rédaction d'un bail de droit commun portant sur la location d'un ensemble immobilier à usage de maison de santé,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents au bail de la Maison de Santé.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020			
Date de convocation : 02/12/2020		L'an deux mil vingt, Le quinze décembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 02/12/2020					
Date d'affichage de la délibération : 17/12/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	19				
Représentés	19				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n° : CM-2020-1512-96		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
Objet : Installation d'une alarme sur le site de la capitainerie et de la salle d'attente		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.10. Divers		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Considérant la nécessité de protéger les bâtiments de la capitainerie et de la salle d'attente pour les voyageurs situés à Port Tudy,
Considérant les différents devis présentés,

après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- **de confier** à la société ALSECOM la protection des bâtiments de la Capitainerie et de la salle d'attente situés à Port Tudy par la mise en place d'alarmes
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en place des alarmes.

Certifié exécutoire Compte tenu de : 17/12/2020	
Transmission en préfecture	Le 17/12/2020
Affichage et publication	Le 17/12/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

D. Yvon

